

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2012

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2012

Secrétaire de séance : Marie-Christine AUBINEAU

Observations : néant

2) Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement

- Conseil d’école :

- demande de démontage du petit bâtiment en maçonnerie pour un remplacement par un autre jeu financé par la SEP
- préau : problème de renforcement de la charpente à voir
- récupérateur d’eau pluviale : à voir en commission
- Pédibus : rajouter un poteau au coin du chemin de Val’héry pour des raisons de sécurité.

Qu’en est-il du droit de passage dans le jardin de Mlle MENARD ? Cela dépend de la vente de la maison située rue du Presbytère, faisant partie du lot. Un droit de préemption est d’ailleurs posé sur le jardin d’environ 350 m².

- Vestiaires du stade : devis pour pose d’une ventilation dans les douches pour éviter la condensation : HES et EURL TURPEAU ont été consultés. La commission propose l’entreprise la moins disante. Prévoir une commande automatique en fonction de l’hygrométrie. Le conseil retient l’entreprise HES.
- CRER : présentation par Emmanuel RAMBAULT de l’étude réalisée par le CRER (étude gratuite comprise dans l’adhésion annuelle de 300 €). Les bâtiments de l’école présentent tous les avantages pour un bon rendement : aucune contrainte et s’agissant d’un bâtiment scolaire, aspect pédagogique intéressant avec un tarif d’achat favorable.

Pour que le CRER nous assiste dans le projet jusqu’à sa réalisation, la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage coûte environ 5.000 €. Le conseil décide de poursuivre le projet avec l’assistance du CRER pour la pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l’école.

Par ailleurs, pour la maison de retraite notamment, et toujours avec l’aide technique du CRER, il serait intéressant d’étudier la pose de panneaux solaires pour le chauffage de l’eau. Cette aide entre également dans la mission du CRER, il serait également possible d’étudier l’installation d’une chaudière centrale. Pour ces derniers projets, la direction de la maison de retraite se chargera d’étudier le dossier panneaux solaires et pour la chaudière centrale, le maire pense qu’il est un peu prématuré de lancer le projet si une réalisation n’intervient que dans 3 ou 4 ans. Il en est de même pour les autres bâtiments (salle de gym notamment dont la toiture présente des problèmes d’étanchéité). Il faut garder à l’esprit la capacité financière de la commune à investir dans ces actions. Affaire à suivre.

- Travaux de la mairie : Mr MARY fait le point sur les plus et moins-values, notamment :

- Charpente : remplacement des chevrons par des IPN : + 975 €
- Porte automatique : + 4.155 €
- Modifications diverses du lot électricité

- Pose éventuelle d'une grille extérieure devant la porte d'entrée principale : décision en suspend.

Le conseil approuve les avenants et donne pouvoirs au maire pour les signer.

En ce qui concerne le mobilier du bureau du maire et la table des mariages, une commission spéciale choisira le mobilier dans le respect du budget voté. Prévoir également un meuble de rangement pour le cadastre (mural) et une table dans la salle du cadastre qui pourra servir de petite salle de réunion.

Par ailleurs, Mr RENAUDET propose de finir le crépi du mur de la halte garderie en même temps que les travaux réalisés par Mr VINCENT sur sa propriété voisine. A voir sur place.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

- Centre de loisirs :

- augmentation des tarifs du mercredi : le conseil décide une augmentation de 1 € à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Pour les familles hors commune : tarif de 20,15 € pour la journée du mercredi dès le 1^{er} septembre 2012
- CLSH été (Famille Rurale) : délibération du conseil municipal acceptant la participation financière de la commune de 2.800 €. Le budget prévisionnel n'ayant pas été présenté, Mme MERCERON précise qu'il s'élève à environ 5.400 €.

Le maire propose de verser la subvention au vu du bilan de cette action. Mme TURPEAU précise que le contrat enfance (CAF et MSA) participe à hauteur de 40 % des sommes dépensées pour la petite enfance.

- Conseil des jeunes : travaux de la fontaine du Vieux Pont envisagés par les jeunes dans un premier temps.

- Restaurant scolaire :

- en attente de candidatures pour le poste en CAE avec Pole Emploi à compter du 1^{er} septembre 2012.
- Repas CIVAM : appel à d'autres producteurs locaux
- Four à vapeur en panne : demander des devis pour son remplacement

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- Demande pour le busage du fossé route de la Berthomelière (27 m) : accord du conseil avec prise en charge des buses par les riverains (accord écrit préalable).
- Demande pour refaire le fossé chemin de l'Ardonnière et création d'une entrée pour desservir une parcelle : accord du conseil avec participation financière de l'intéressé.
- Association du football club : demande d'un terrain stabilisé avec arrachage d'une haie. La commission rencontrera les responsables du foot.
- Rencontre avec le FREDON le 19 juin pour présenter le plan d'entretien des espaces verts sur la commune. Un technicien du FREDON viendra nous présenter l'étude en septembre. Proposition d'achat de matériel

alternatif (« réciprocat » qui présente l'avantage d'éviter les projections) pour un coût estimatif d'environ 800 €. Demander plusieurs devis.

- Terre Saine : dans le cadre de la charte, la Région propose une collecte pour l'élimination des déchets pesticides : collecte collective sur les communes adhérant à la charte. Dans un 1^{er} temps, Mr RENAUDET complétera le questionnaire à retourner à la Région. Il semblerait que le 1^{er} papillon pourrait être délivré à la commune dès maintenant. Pour le 2^{ème}, il faut que les employés communaux suivent une formation sur les techniques alternatives. Une inscription est en cours pour une session au mois d'octobre.
- Effacement réseau rue du Vieux Pont : les travaux sont commencés. Demande d'un riverain pour une indemnité pour la pose d'un candélabre sur son mur. Le conseil refuse.
- Bancs sur la place St Martin : rénover les 2 bancs en bois exotique et fabriquer 3 autres pour le parc.

d. Commission Vie associative

La commission s'est réunie le 3 juillet.

- Forum des associations : budget prévisionnel de 3500 € (sonorisation, gardiennage, chapiteaux) : revoir avec Bocapôle la location de chapiteaux.
- 14 juillet : Mr BERTIN sollicite les conseillers municipaux à 15 h 00 pour aider les membres de la commission dans la logistique.

e. Informations diverses du maire

- Bulletin municipal 2012 distribué semaine dernière.
- Eoliennes : les statuts de « Cœur du Bocage » ne correspondent pas. Le prochain conseil communautaire abordera le changement de statuts. Chaque commune devra ensuite valider ces nouveaux statuts. Les statuts doivent être approuvés par les 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou 50 % des conseils représentant les 2/3 de la population. Affaire à suivre.
- Information de l'espace funéraire l'Emeraude pour création d'un commerce d'articles funéraires à Chiché. Le maire rappelle que pour chaque personne domiciliée sur la commune, il est octroyé une somme d'environ 42 € pour le transport de corps quelque soit l'entreprise de pompes funèbres choisie par les familles.
- Communauté d'agglomération dans le bocage qui consiste en la fusion de 3 communautés de communes et d'une partie d'une 4^{ème} et viendront s'ajouter 2 communes issues de deux autres communautés de communes limitrophes (La Chapelle Gaudin et Neuvy Bouin) représentant au total 73.308 habitants : une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire de la future agglomération a eu lieu le 3 juillet à Bocapôle (étude transmise par mail à chaque conseiller). Les thèmes suivants ont été abordés : compétences, gouvernance, répartition des sièges (1 pour Chiché), le bureau, la fiscalité et les impacts de la fusion. Uniformisation des aides aux communes par la création de fonds de concours.
- Nomination d'une nouvelle professeur des écoles à l'école Henri Dès en remplacement de Mr PETIT (mi-temps en 2012/2013).
- Courrier de l'A.C.E. (Mme GOURDON) pour le renouvellement de la mise à disposition de la salle de musique pour les enfants.

- Ouverture prochaine d'une enquête publique pour l'extension d'un élevage avicole à la Petite Motte avec la présence d'un commissaire enquêteur à la mairie de Chiché.
- Absence de Mr FONTENEAU en congés maladie qui est toujours remplacé par Mr CHATRY.
- Prochaine réunion du conseil le 10 septembre (heure à fixer en fonction de l'intervention éventuelle du FREDON)

f. Groupe de travail environnement – déchets

Réunion du groupe du 2 juillet. Parmi les différents sujets abordés :

- Réflexions sur les éoliennes et les panneaux photovoltaïques ont été abordées pour prévenir d'éventuelles questions de la population sur ces sujets (exemple questions par les parents d'élèves sur les nuisances de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école, nuisances des éoliennes à proximité des habitations, etc...).
- Charte « Terre saine » : l'entretien des trottoirs pose problème. En effet, quelques endroits où il n'y a pas de riverains les trottoirs restent enherbés.
- Dépôts sauvages de déchets verts dans les fossés communaux : il semble que cette pratique soit courante et le maire a fait passer un communiqué pour l'interdire. Qu'en est-il de la mise en place d'une plate forme de compostage ? Il est vrai que les déchetteries récupèrent déjà ce genre de déchets, affaire à suivre.

3) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ELEVES EN CLIS A BRESSUIRE

Le maire a pris contact avec le secrétaire général de la Préfecture qui rappelle l'obligation d'une commune de participer aux dépenses pour un élève scolarisé dans une autre commune, dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association. Une Loi de 2009 (dite Loi Carle) est venue préciser cette réglementation et concernant la rétroactivité (prise en charge des élèves scolarisés en CLIS depuis 2004), un accord est intervenu le 30 décembre 2010 entre l'association des maires, l'union départementale des OGEC et la Préfecture. La somme de 3.170 € sera donc versée au profit de l'école Notre-Dame de Bressuire pour 3 élèves ayant fréquenté cet établissement entre 2004 et 2008.

4) CONVENTION EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ZA LA CHAPELLE ST MARTIN

Le conseil donne pouvoir au maire à l'effet de signer la convention avec Gérédis prévoyant la participation de la communauté de communes de 25.000 € pour la desserte des parcelles de la zone d'activités. La commune de CHICHE n'ayant pas de participation financière.

5) DELIBERATION POUR CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Mr et Mme VEILLON Franck et Valérie vont reprendre le magasin Vival à Chiché et demandent quelques modifications du local :

- Prises de courants supplémentaires
- Extracteur d'air dans la réserve
- Pose d'un totem sur la place

Mr MARY rencontrera les intéressés. Le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de signer l'acte de cession de fonds de commerce devant intervenir dans le courant du mois d'août (Mr RENAUDET ne prend pas part au vote).

6) DIAGNOSTIC SEOLIS POUR ECLAIRAGE PUBLIC

Présentation de la proposition technique et financière de SEOLIS pour l'entretien de l'éclairage public :

- Mise en sécurité du parc d'éclairage avec engagement de réaliser les travaux dans un délai de 6 mois : 8.326 € TTC (matériel et main d'œuvre compris)
- Entretien et maintenance et dépannage : 15.506 € TTC/an pour 3 ans ou 19.625 € TTC/an pour 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de demander un autre devis pour les mêmes prestations auprès de la CETP.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2011 de Cœur du Bocage : document déposé au secrétariat à la disposition des conseillers
- Rapport d'activités 2011 de la SITA à Amailloux : document déposé au secrétariat à disposition pour consultation : on peut relever le tonnage collecté (page 21).
- LA Loi de finances du 14 mars 2012 a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) pour remplacer la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette PAC concerne les nouvelles habitations (hors lotissement mais aussi en lotissement) mais aussi tout agrandissement supérieur à 50 m² de surface de plancher. Le montant a été fixé par la communauté de communes à 800 € par logement.
- Demande du Conseil Général pour la participation de la commune pour les fonds départementaux d'aide aux jeunes et solidarité logement : envoyer le bilan d'activités à chaque conseiller par mail avant de prendre une décision.
- Jury des maisons fleuries : les ambulances Gatard ne mettront plus à disposition gratuite leur véhicule, il conviendra donc de louer un véhicule.